

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - WANDFLUH SARL

Parc Technologique – Immeuble Le Pôle – 333 cours du Troisième Millénaire – 69791 Saint Priest – SARL au capital de 39 518 € R.C.S Lyon 444 507
743 - N°SIRET 444 507 743 00045 – N° TVA FR27444507743

Les conditions ci-dessous sont seules valables pour tout matériel vendu par nous, sauf stipulations écrites particulières. Seul notre accusé de réception de commande établi par nos soins engage notre Société, et nos conditions de vente prévalent sur toutes conditions éventuelles.

1. OBSERVATIONS

Les matériels vendus sont des matériels destinés à des professionnels et en conséquence l'acheteur reconnaît être un professionnel de la même spécialité que Wandfluh SARL. Aucune des clauses portées sur des bons de commande ou correspondance qui nous parviennent ne peuvent modifier celles qui suivent, sauf acceptation expresse et écrite de notre part.

2. PRIX

Nos prix sont établis en Euros, hors taxes et s'entendent départ usine, emballage compris. Ils sont valides pour une période de soixante jours (60). Au-delà, ils sont révisables en fonction des modifications qui interviendraient en matières économiques, douanières, monétaires et fiscales.

3. PAIEMENT

Les paiements se font :

--- à 30 jours nets sans escompte, à partir de la date d'émission de la facture, par virement bancaire, chèque ou traite libellée au nom de Wandfluh SARL,
--- pour toutes commandes d'un montant supérieur à 15 000,00 euros : 35% à réception de la commande, 35% à la livraison et le solde à 30 jours nets sans escompte à partir de la date d'émission de la facture.

Toutes dérogations à ces conditions de paiement ne peuvent résulter que d'un commun accord entre les parties.

Tout retard de paiement, partiel ou total, entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, la facturation d'un intérêt de retard, courant à compter du lendemain de la date d'échéance et jusqu'au complet paiement équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, et lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, d'une indemnisation complémentaire, sur justification.

En cas de retard ou de défaut de paiement d'une échéance ou de refus d'acceptation d'une traite, la totalité des sommes dues par le client devient immédiatement exigible, et ce, sans mise en demeure, ni autre formalité. Le non règlement d'une facture à l'échéance suspend toute fourniture et entraîne une procédure de recouvrement aux frais du défaillant avec poursuite en dommages et intérêts. Wandfluh SARL se réserve le droit pour une première affaire, d'expédier la marchandise contre remboursement en raison du délai demandé pour l'ouverture d'un compte.

Les prestations de service après-vente sont payables comptant à réception de la facture. Est considérée comme ayant été payée à réception, toute facture réglée au maximum sept jours après sa date d'envoi.

4. RESERVE DE PROPRIETE

NOUS CONSERVONS LA PROPRIETE DES MARCHANDISES JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, DES FRAIS ANNEXES ET DES TAXES. EN CAS DE NON PAIEMENT DE TOUT OU PARTIE DU PRIX, AUX ECHEANCES CONVENUES, LA VENTE SERA CONSIDEREE COMME RESOLUE DE PLEIN DROIT ENTRE LES PARTIES.

5. BREVETS, LICENCES et PROPRIETE INDUSTRIELLE

L'acte de vente ne confère aucun droit à l'acheteur, à l'exception de la revente. De même que les informations techniques, plans, spécification, schéma et autres relevés de performances ne pourront être communiqués à des tiers que dans le but de servir nos intérêts. Le fournisseur conserve intégralement la propriété intellectuelle desdits documents et les droits de propriété industrielle qui pourraient en découler.

6. DOCUMENTS ANNEXES AUX OFFRES

Les documents joints aux offres sont fournis à titre indicatif. Le fournisseur ne sera garant que de la seule conformité du matériel spécifiquement défini par son propre accusé de réception de commande.

7. LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés compte tenu de conditions normales. Des événements furtifs indépendants de notre volonté tels que des retards de nos propres fournisseurs, grèves, accidents ... peuvent entraîner des prolongations du délai de livraison. Un dépassement du délai ne peut pas conduire à l'annulation de la commande ou au paiement d'indemnités.

Les marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. En cas de perte ou d'avarie quelconque survenant au cours du transport, il appartient au destinataire d'exercer tout recours contre le transporteur.

8. MODIFICATIONS

Toute modification de la commande devra faire l'objet d'une demande préalable notifiée par un avenant et confirmée par une acceptation écrite.

9. RESILIATION

L'acheteur ne pourra résilier sa commande que sur dénonciation écrite et moyennant paiement au vendeur d'une compensation correspondante au préjudice causé.

10. GARANTIE

Nous garantissons nos produits de tous défauts ou vices de fabrication pour une période d'un an d'utilisation normale, dans les règles de l'art, et dans les conditions de fonctionnement prescrites et limitées au catalogue, à compter du jour de l'expédition. Si le matériel est utilisé en plusieurs postes, cette période de garantie est réduite de moitié.

D'une manière générale, nous ne garantissons pas nos composants dont l'utilisation sort des recommandations de la fiche technique. Dans ce cas il appartient stricto sensu au client de qualifier par lui-même nos composants pour son application spécifique.

De plus, étant affilié à la VSM, nous garantissons nos produits selon leur prérogative (document fourni sur simple demande).

Notre garantie est expressément limitée au remplacement ou à la réparation des pièces reconnues défectueuses après expertise par nous-mêmes, à l'exclusion de toute indemnité pour quelque cause que ce soit et de tous frais de transport. Wandfluh SARL décline toutes responsabilités pour dommages directs ou indirects, pertes d'exploitation, troubles financiers ou commerciaux subis par l'acheteur afférentes à la vente de ses matériels ou à la prestation de tout service après-vente. La garantie ne pourra être évoquée par le client que si :

--- le matériel nous est soumis en l'état, sans avoir été préalablement démonté, modifié ou réparé,

--- les conditions d'emploi du matériel, telles que nous prescrivons en fonction de sa conception, ont bien été respectées.

La garantie est exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel.

Pour les fournitures ou éléments sous-traités, nous ne pouvons assumer la garantie donnée par nos fournisseurs. Les réparations sont garanties douze mois pièces et main-d'œuvre.

11. JURIDICTION

IL EST FAIT ATTRIBUTION DE JURIDICTION AUX TRIBUNAUX DU LIEU DE NOTRE SIEGE SOCIAL QUI SERONT SEULS COMPETENTS.

Toute commande implique l'adhésion aux conditions ci-dessus.